

## CHAQUE INSTALLATION INCLUS

- Serrage des joints mécaniques avec scellant selon les recommandations du fabricant (Garantie à vie).
- Élément chauffant au compresseur et au réservoir de condensation (Unité -25 / -30).
- Soudure de la tuyauterie à l'azote.
- Test de fuite, vérification et vidanger le système de l'humidité présente.
- Ajustement de la charge et calibration des pressions.
- Calfeutrage des ouvertures effectué à l'aide de mousse extensible (Uréthane).
- Installation et mise en service de l'unité.

## GARANTIE

### **GARANTIE DE PIÈCE DE REMPLACEMENT**

- Chaque pièce de remplacement est garantie 3 mois sauf indication contraire.
- Si la pièce est remplacée sous garantie, la garantie du fabricant continue.

### **GARANTIE D'INSTALLATION À VIE**

- La garantie à vie inclut toute erreur d'installation et ce pour la durée de vie de l'appareil.  
Par contre tout dommage secondaire engendré par celle-ci de façon directe ou indirecte n'est pas couvert.

### **GARANTIE LÉGALE**

- Garantie de 1 an pièce et main-d'œuvre incluse avec toute installation selon les lois en vigueur.

### **GARANTIE MAIN-D'OEUVRE**

- La garantie couvre le remplacement d'une pièce **seulement**.
- L'appel de service ainsi que le diagnostic sont à **vos frais**.
- La main-d'œuvre ainsi que la garantie de pièce est couverte par SR Réfrigération, le fabricant ou l'assureur.  
SR Réfrigération ne sera pas tenu responsable en cas de faillite de celui-ci ou d'un refus de garantie.

### **GARANTIE DE PIÈCE MANUFACTURIER**

- Le fabricant ou l'assureur a le contrôle sur votre garantie et peut refuser celle-ci pour plusieurs raisons tel qu'un mauvais entretien, une utilisation inappropriée de l'appareil ou un dommage naturel.
- Exclusion :
  - Le réfrigérant (communément appelé fréon).
  - Tous les éléments esthétiques tel que les panneaux de plastique/métal.
  - Tous les consommables tel que les batteries ou filtres.
  - Tous les accessoires vendus séparément tel que les thermostats, support ou tuyauterie.

### **EXIGENCE REQUISE**

- Pour faire valoir une garantie vous devrez présenter votre facture et/ou une preuve de l'assureur **en tout temps**.  
La perte de la facture peut occasionner un refus de garantie.  
SR Réfrigération n'est pas tenu de conserver cette facture.
- Une garantie est **non transférable**, par conséquent le propriétaire et l'adresse doivent correspondre aux informations sur la facture d'achat, et ce, lors du bris de l'appareil.  
**Toutefois le fabricant peut accepter celle-ci.**
- Lors du remplacement, toute pièce devra être remise à la demande du fabricant par l'entremise de SR Réfrigération et ne peut en aucun cas être gardée par le client.
- Toute réparation doit être faite par une personne qualifiée. Le propriétaire ne peut en aucun cas réparer l'unité lui-même.

**Ces informations sont libres de changement sans préavis. Ceci fait office de résumer (aide-mémoire).  
Veuillez-vous fier au document du fabricant directement.**

